

Bachelier en Agronomie orientation TA option soigneur animalier

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT SOI 04 Soins animaliers - SOI			
Code	AGTS2B04SOI	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	55 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline BIDRON (celine.bidron@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE Soins animaliers est un carrefour important dans le cursus des étudiants de par son objectif qui est de mobiliser les compétences pratiques des étudiants. Cette UE a pour but de développer les compétences importantes pour des professionnels du domaine animalier. Elle va permettre à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques dans les domaines de la zoologie, l'éthologie, l'alimentation, les soins animaliers,... tout en assurant la notion de bien être animal, au travers notamment de la gestion quotidienne des animaux de la salle de pratique animalière de l'école et lors des travaux pratiques et conférences liés au métier de soigneur animalier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
 - 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
 - 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
 - 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

- TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
- TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
- TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant:

- assure la contention optimale des animaux
- décrit les notions importantes de physiologie, anatomie, éthologie des animaux présents dans notre école
- applique la législation en vigueur et les règles éthiques en lien avec la détention d'animaux et leur bien-être
- applique les notions théoriques du métier de soigneur animalier dans un contexte pratique réel
- respecte les règles de sécurité
- développe ses aptitudes du travail en équipe
- applique les notions d'ergonomie à son travail quotidien

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : AGTA2B05, AGTA2B06

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTS2B04SOIA Soins animaliers - SOI 55 h / 3 C (opt.)

Contenu

Cette UE est composée de diverses activités et se déroule au Q1 et au Q2 :

- Deux semaines de travail dans la salle et/ou dans l'enclos de technologie animalière pour la gestion des animaux présents (alimentation, nettoyage, surveillance...) seront réalisées par groupes pré-déterminés. Avant de réaliser le rôle de garde, l'étudiant prend connaissance et maîtrise les informations concernant ces espèces et les notions zootechniques s'y rapportant (publiées sur ConnectED) ainsi que de la bonne gestion du local. Une interrogation sera réalisée au début de la semaine de travail. Le travail journalier de l'étudiant lors de son rôle de garde sera également évalué. L'étudiant devra respecter le planning prévu en début d'année.
- TP(s) d'aménagement d'enclos et de fabrication d'enrichissements
- Conférence(s) en lien avec le métier de soigneur animalier

Démarches d'apprentissage

Travaux pratiques sous la supervision de personnes de terrain et/ou des professeurs responsables:

- Révision des notions théoriques en lien avec le travail pratique demandé.
- Exposé magistral / conférences
- Présentation powerpoint
- Démarche en autonomie pour certains apprentissages
- Réalisation d'un travail en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Conseils et supervision assurés par un professeur ou un professionnel de terrain lors du travail dans la salle animalière TA et durant les travaux pratiques.

- Documents relatifs aux espèces présentes dans la salle animalière et à leur gestion disponibles sur ConnectED, à consulter et à connaître préalablement à la garde.
- Les professeurs encadrants peuvent être contactés par email pour toute question

Sources et références

Les références bibliographiques sont disponibles sur demande.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Livres de références à la bibliothèque et dans la salle animalière
- Documents en lien avec les espèces animales présentes
- Supports disponibles sur ConnectED en lien avec les activités

4. Modalités d'évaluation

Principe

La cote de l'UE Soins animaliers – SOI est composée des points suivants :

- Le TJ est composé du travail quotidien à la salle animalière constitué de l'évaluation de l'étudiant lors de la gestion quotidienne des espèces, lors de l'aménagement des enclos et en lien avec les interrogations en début de semaine de garde. Ce TJ comptera pour 55% de la cote finale de cette UE.
- Deux examens écrits, un lors de la session du Q1 et l'autre au Q2 (qui pourraient aussi être organisés hors session) porteront sur les connaissances acquises lors des activités dans la salle animalière ainsi que sur les documents disponibles sur ConnectED. Ces examens compteront pour 30% de la cote finale de l'UE (chacun pour 15%).
- La rédaction d'un travail détaillant un SPIDER complet ainsi que la fabrication d'un enrichissement, l'ensemble comptant pour 15% de la cote finale.

En cas de comportement non adapté lors de l'une de ces activités, une sanction disciplinaire pourra être appliquée par le professeur responsable de l'activité et pourra consister en un retrait allant jusqu'à 20% de points de la cote finale selon la gravité du comportement.

En cas de manquement grave aux consignes mettant en péril la sécurité des autres personnes, de l'étudiant ou des animaux, le professeur/l'encadrant se réserve le droit d'exclure l'étudiant des travaux pratiques.

La présence à ces séances de travaux pratiques et autres activités est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical dont une copie est envoyée à l'adresse mail du responsable de la partie concernée de l'UE dans les 3 jours ouvrables ainsi qu'au secrétariat.

En cas d'absence non justifiée, un retrait de 10% sur la cote finale par activité manquée sera effectué. Au-delà de 4 absences non justifiées, l'UE sera considérée comme non présentée (PP).

- Au Q3,

en cas d'absence, les activités pratiques ne pourront pas être rattrapées en deuxième session (Q3), cette UE sera alors considérée comme non présentée. Par contre, si besoin, les examens écrits (matière du Q1 et du Q2) ainsi que le travail écrit, pourront être représentés par l'étudiant en deuxième session (Q3).

En cas d'échec, seuls les examens écrits et le travail écrit peuvent être représentés au Q3, les cotes pratiques de travail journalier sont reportées et non récupérables.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc + Int + Trv	70	Évc + Int + Trv	70
Période d'évaluation	Eve	15	Exe	15	Exe	30

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical ou autre justificatif valable et remis au secrétariat dans les délais, l'étudiant, s'il le souhaite, se mettra lui-même en contact avec le professeur responsable pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire et s'il est possible de réorganiser les évaluations écrites.

La semaine de gestion de la salle animalière devra, si possible, être récupérée avec un autre groupe en concertation avec le professeur encadrant durant le quadrimestre. En revanche, les activités pratiques ne pourront pas être récupérées.

L'étudiant est soumis au ROI et au règlement spécifique des laboratoires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).